

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 22 janvier 1999**

## **PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Point 7 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.1/99/7-B/Rev.1**

20 janvier 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

## **AUGMENTATION BUDGÉTAIRE DE L'INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS SIERRA LEONE 5802.00**

**Aide alimentaire ciblée et appui à la  
réinstallation des personnes déplacées à  
l'intérieur du pays et des réfugiés qui  
regagnent la Sierra Leone**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: A. Balde tel.: 066513-2675

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



## GENERALITES

1. L'intervention prolongée de secours (IPS) Sierra Leone 5802.00—Aide alimentaire ciblée et appui à la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés qui regagnent la Sierra Leone—a été approuvée par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997, pour un montant total de 31,5 millions de dollars. L'objectif principal de l'IPS est de faciliter le rapatriement et la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) grâce à l'attribution d'une aide alimentaire à quelque 452 840 bénéficiaires pendant 12 mois, à partir de juillet 1997. En raison du coup d'Etat qui s'est produit en Sierra Leone en mai 1997 et qui a déclenché une guerre civile, l'exécution de l'intervention a été retardée jusqu'en mars 1998, lorsque le gouvernement élu, soutenu par le Groupe de contrôle de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), a repris le pouvoir. L'instabilité et l'insécurité ont rendu impossible la réalisation de l'objectif principal du projet, à savoir la réinstallation.
2. A la suite du coup d'Etat de mai 1997, le bureau du PAM a quitté la capitale de la Sierra Leone, Freetown, pour s'installer à Conakry en Guinée. Une aide alimentaire a continué d'être apportée à environ 350 000 Sierra-Léoniens réfugiés en Guinée et au Libéria, et à quelque 100 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Sierra Leone. Bien que l'objectif ait changé, le nombre de bénéficiaires est resté similaire à celui prévu pour la période allant de mai 1997 à mars 1998, époque à laquelle le PAM a repris ses activités à Freetown.
3. En raison des problèmes de sécurité, les personnels des organisations internationales et des ONG ont été empêchés de voyager par route dans la majeure partie du pays, en dehors de la capitale, Freetown. Néanmoins, de mars à octobre 1998, le PAM a réussi à livrer tous les mois plus de 17 000 tonnes de divers produits alimentaires à environ 80 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Sierra Leone.
4. A la suite de diverses réunions interorganisations auxquelles ont participé le PAM, le HCR, l'USAID, l'Union européenne et des ONG ainsi que de réunions régionales du PAM tenues en mai et octobre 1998, il a été largement reconnu que la scission des activités du PAM en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Libéria (IPS 4604.06) d'une part, et en Sierra Leone (IPS 5082.00) d'autre part, ne permettait pas d'atteindre les résultats escomptés. L'IPS 4604.06 a été relativement bien financée tandis que l'IPS 5802.00, n'ayant pas réussi à mobiliser suffisamment de contributions, a été essentiellement financée par des prêts consentis par l'opération régionale du Libéria. L'approche de gestion régionale, qui a été le facteur déterminant du succès relatif du PAM dans la région, aurait été beaucoup plus efficace si les deux IPS n'avaient pas été séparées. Il est donc recommandé que l'IPS Sierra Leone 5802.00 soit prolongée jusqu'au 30 juin 1999 et qu'elle soit fondue avec l'IPS Libéria 4604.06 en une seule intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) à partir du 1er juillet 1999.
5. En prolongeant l'IPS Sierra Leone 5802.00 de quatre mois, le siège et les bureaux de terrain pourront prendre les mesures nécessaires pour intégrer les interventions de secours prolongées actuellement en cours dans la région (LIR 4604.06 and SIL 5802.00) dans une seule et unique IPSR régionale d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1999. A ce titre, l'augmentation budgétaire proposée concerne les produits alimentaires et les fonds nécessaires au prolongement de l'intervention, du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1999. Durant cette période, le nombre de bénéficiaires, les taux de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) ainsi que la stratégie de l'aide alimentaire resteront inchangés. Aucune dépense d'équipement supplémentaire n'est prévue dans la présente augmentation budgétaire.



6. La présente augmentation, qui porte sur quatre mois, concerne 16 858 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur de 4 202 035 dollars<sup>1</sup>. Ces produits seront distribués jusqu'au moment où la nouvelle IPSR intégrée deviendra opérationnelle. Selon les estimations, le budget sera augmenté, au total, de 9 415 408 dollars, tous coûts compris. Les ressources (alimentaires et non alimentaires) engagées au titre de la présente augmentation budgétaire qui n'auront pas été utilisées d'ici à la fin de juin 1999 seront déprogrammées et transférées, avec l'accord des donateurs, à la nouvelle IPSR intégrée qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 1999 et s'achèvera le 30 juin 2000.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

7. La présente augmentation budgétaire est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration. Le prolongement de cette intervention et la révision de son budget permettront de continuer à fournir une aide à 452 840 bénéficiaires, de mars à juin 1999. D'après les estimations, 16 858 tonnes de produits alimentaires, représentant une valeur totale de 4 202 035 dollars, seront nécessaires. De plus amples détails figurent aux annexes I et II.

---

<sup>1</sup> Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



## ANNEXE I



## ANNEXE II

<b>APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (dollars)</b>			
	IPR actuelle	IPR révisée	Différence
<b>Dépenses de personnel</b>			
International	753 350	1 192 8	251 1
Volontaires des Nations Unies	180 000	180 000	-
Administrateurs nationaux	25 000	39 583	8 3
Consultants internationaux et contrats de louage de services (SSA)			-
Personnel local et temporaire	563 750	892 604	187 9
<b>Total partiel</b>	<b>1 522 10</b>	<b>2 304 9</b>	<b>447 3</b>
<b>Services d'appui technique</b>			
Examen préalable du projet (suivi du projet)	20 000	20 000	-
Evaluation du projet	25 000	25 000	-
<b>Total partiel</b>	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>-</b>
<b>Voyage et indemnité journalière de subsistance</b>			
International	16 000	25 333	5 3
Local	36 740	58 172	12 2
<b>Total partiel</b>	<b>52 740</b>	<b>83 505</b>	<b>17 5</b>
<b>Dépenses de bureau</b>			
Location des bureaux	20 000	31 667	6 6
Services publics	23 000	36 417	7 6
Communications	46 000	72 833	15 3
Fournitures de bureau	36 400	57 633	12 1
Réparations et entretien du matériel			-
<b>Total partiel</b>	<b>125 400</b>	<b>198 550</b>	<b>41 8</b>
<b>Véhicules</b>			
Entretien	44 000	69 667	14 6
Carburant	26 000	41 167	8 6
<b>Total partiel</b>	<b>70 000</b>	<b>110 833</b>	<b>23 3</b>
<b>Matériel</b>			
Matériel de communication	15 000	15 000	-
Véhicules	100 000	100 000	-
Matériel informatique	72 000	72 000	-
Matériel agricole			-
Matériel d'entreposage			-
Matériel, autres	56 300	56 300	-
<b>Total partiel</b>	<b>243 300</b>	<b>243 300</b>	<b>-</b>
<b>Articles non alimentaires</b>			
Entrepôts	267 750	267 750	-
Ustensiles de cuisine	106 000	106 000	-
Semences	175 780	175 780	-
Coûts de meunerie			-
Nouveau système de locaux UN	175 000	175 000	-
<b>Total partiel</b>	<b>724 530</b>	<b>724 530</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 783 00</b>	<b>3 710 7</b>	<b>530 0</b>



## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	IPR actuelle	IPR révisée	Différence	Coût actuel	Coût révisé	Valeur totale actuelle	Valeur totale révisée	Valeur totale différence
	(tonnes)			(dollars)				
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>								
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>								
Produit <sup>1</sup>								
–Céréales	30 117	43 391	13 275	253	200	7 6	10 21	2 65
–Huile végétale	3 386	3 911	532	888	840	3 0	3 41	446 88
–Légumineuses	3 822	4 371	552	450	400	1 7	1 91	220 80
–Mélange maïs-soja	9 034	11 491	2 458	338	355	3 0	3 91	872 58
–Sel		41	41		165		6 71	6 71
–Lait écrémé en poudre	5	5	–	1 800		9 0	9 01	
–Biscuits à haute teneur protéique	40	40	–	1 800		72 0	72 01	
<b>Total des produits</b>	<b>46 401</b>	<b>63 261</b>	<b>16 858</b>			<b>15 4</b>	<b>19 61</b>	<b>4 21</b>
<b>Coûts du transport</b>						<b>5 4</b>	<b>7 31</b>	<b>1 81</b>
<b>TTEM a) ou b)</b>								
a) Transport terrestre								
b) TIEM						6 2	8 41	2 21
<b>Total partiel des coûts opérationnels directs</b>						<b>27 2</b>	<b>35 41</b>	<b>8 21</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II)</b>						<b>2 7</b>	<b>3 31</b>	<b>530 08</b>
<b>Total des coûts directs</b>						<b>30 0</b>	<b>38 71</b>	<b>8 71</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)</b>						<b>2 1</b>	<b>2 71</b>	<b>624 17</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>						<b>32 1</b>	<b>41 51</b>	<b>9 41</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.